

## Conseil municipal du 5 mai 2022

Ce Conseil municipal a traité trois points dont deux ont été rajoutés en séance avec l'accord de l'ensemble du Conseil.

Ainsi a été renouvelée la délégation de compétence concernant le transport scolaire et le tarif d'occupation du domaine public par les terrasses en ajoutant un secteur 3 situé au-delà des boulevards. Les tarifs au mètre carré s'établissent ainsi : secteur 1 : 55€, secteur 2: 24€, secteur 3 : 12€.

Le dernier point concernait l'attribution du local commercial acheté pour le compte de la commune par l'Office Public Financier d'Occitanie. Rappelons que la commune en a la jouissance mais devra rembourser le coût d'achat à l'issue de la durée du contrat avec l'OPF.

Quatre candidats avait été sélectionnés pour ce local commercial situé près de la place de la Halle. Au final c'est la Maison Laborie qui a été retenue.

Ce sera donc une boutique de producteur, spécialisée dans la charcuterie de qualité, plutôt haut de gamme, viande Salers (vendue sous vide), fromages d'Auvergne...

Mais au-delà de ce choix, c'est bien le devenir de Martel qui est en jeu. Dans les débats qui ont eu lieu, on a appris que le PLUiH ne serait vraisemblablement pas disponible avant la fin de la mandature (c'est à dire 2026!!!) Cela signifie que les communes sont privées d'un outil indispensable de développement (accueil d'entreprises, définition des zones stratégiques, définition et construction de politiques d'habitats etc.). Si cette échéance est confirmée, ce sont bien les choix de Cauvaldor en matière d'élaboration du PLUiH qui sont condamnables. Bien sûr, comme l'a rappelé le Maire et Président de Cauvaldor, des réajustements très limités du PLU actuel sont possibles au cas par cas. Mais il faut l'accord de toutes les communes et cela a un coût (30 000€).

L'attrait touristique de Martel est indéniable mais tout miser sur le tourisme est une erreur car cela aboutit irrémédiablement à une gentrification de la ville. Les coûts de l'immobilier augmentent, les locations à l'année se raréfient au profit de la location saisonnière plus rentable. Ainsi, nombre habitants sont contraints de quitter la commune pour se loger ailleurs (Meyronne, Baladou, Cuzance, Montvalent, voire plus loin.) Ceci n'étant pas sans conséquences sur les équipements publics comme les écoles, la gendarmerie ou La Poste...

C'est bien pourquoi, nous avons été très dubitatifs sur les études lancées à grands frais sur la revitalisation du centre ville. En effet, pour que des commerces vivent à l'année, il faut des clients avec du pouvoir d'achat.

Par conséquent, les grands enjeux de développement d'une ville comme Martel reposent sur deux priorités :

- une politique ambitieuse du logement afin de maintenir et d'accueillir les populations de jeunes qui veulent s'installer à Martel.
- une stratégie d'accueil d'entreprises, de recherche et de prospective avec l'ensemble des instances intercommunales et régionales.

Et c'est bien là tout l'intérêt de disposer rapidement d'un PLUiH opérationnel et efficace au service de la stratégie communale.

Sans véritable stratégie de développement, en misant tout sur le tourisme, Martel deviendra une ville musée, accessible uniquement à des gens aisés, vivant 4 mois sur 12 et vivant le reste de l'année.